

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE
DGER – INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Evaluation de la circulaire de 2002 et de la note de service de 2007 sur la politique de vie scolaire dans les EPLEFPA

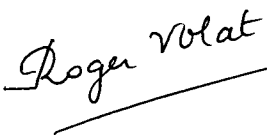
Année scolaire 2011-2012

RAPPORT

Fait à Paris

le 11 juin 2012,

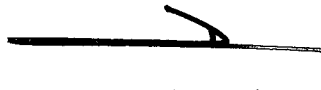
Signature des inspecteurs,



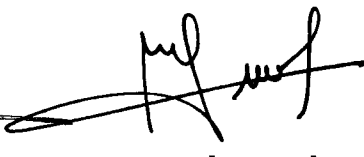
Roger Volat



Dominique Aumasson



Damien Trémeau



Marcel Ferreol

R11 058

1 – Objet du chantier :

La direction générale de l'enseignement et de la recherche a publié une note de service et une circulaire relatives à la vie scolaire :

- Circulaire DGER/POFEGTP/C2002-2013 du 17 décembre 2002 : Orientations générales sur la politique globale de la vie scolaire.
- Note de service DGER/SDPOFE/N2007-2002 du 8 janvier 2007 : Modalités de mise en œuvre des orientations générales sur la politique globale de vie scolaire.

La dernière note de service indiquait que serait conduit un bilan de mise en œuvre de ces textes. La directrice générale de l'enseignement et de la recherche a demandé à l'inspection de l'enseignement agricole de procéder à ce bilan.

2 – Mise en œuvre du chantier :

Le chantier s'est déroulé en cinq phases :

- **Phase n°1** : mise en place d'un comité de pilotage comprenant :
 - Roger Volat, inspecteur de l'enseignement agricole à compétence générale, Education et vie scolaire, pilote du chantier.
 - Dominique Aumasson, inspectrice de l'enseignement agricole à compétence générale.
 - Damien Trémeau, inspecteur de l'enseignement agricole à compétence générale, Education et vie scolaire.
 - Marcel Ferréol, inspecteur de l'enseignement agricole à compétence pédagogique, spécialité Education socioculturelle.
 - Gilberte Delaille, directrice de l'EPLEFPA de Romans (Drôme).
 - Sandrine Parmentier, conseillère principale d'éducation, EPLEFPA de Limoges Les Vaseix (Haute-Vienne).
 - Florence Molinier, conseillère principale d'éducation, EPLEFPA de Carcassonne (Aude).
 - Benjamin Garcia, conseiller principal d'éducation, EPLEFPA d'Aurillac (Cantal).
- **Phase n°2** : envoi d'une rapide enquête par doodle et dépouillement. Cette enquête devait permettre de faire un point global sur la mise en place d'un projet de vie scolaire dans les établissements. Cette enquête a été diffusée sur la conférence Firstclass des directeurs d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole et sur la conférence Firstclass des conseillers principaux d'éducation. En outre, elle a été adressée au directeur de l'UNREP et au directeur du CNEAP afin qu'elle soit diffusée auprès des établissements privés, eux-mêmes concernés par la circulaire et la note de service.
- **Phase n°3** : visite de 5 EPLEFPA et d'un établissement d'enseignement privé. L'objectif de la visite était de rencontrer le chef d'établissement, le conseiller principal d'éducation et d'éventuels autres acteurs de la vie scolaire. Parmi les établissements, choisis par le comité de pilotage, figuraient des lycées affichant l'existence d'un projet scolaire, d'autres non.
 - Ces établissements sont :
 - EPLEFPA d'Ondes (Haute-Garonne).
 - EPLEFPA de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).
 - EPLEFPA de Montargis Le Chesnoy (Loiret).

- EPLEFPA du Bourbonnais, site de Moulins (Allier).
- EPLEFPA de Figeac (Lot).
- CEFA (privé) de Montélimar (Drôme).

- **Phase n°4** : envoi d'un questionnaire (qui a également été utilisé pendant la visite de ces établissements) à 30 établissements différents des établissements visités. 28 d'entre eux ont retourné le questionnaire dûment rempli. L'enquête a donc été menée dans **34 établissements** (dont 6 visités).

Les établissements ayant répondu à l'enquête sont les suivants :

- Aquitaine : Tonneins (Lot-et-Garonne)
- Auvergne : Durdac-Larequille (Allier)
Moulins (Allier)
Saint-Flour (Cantal)
Aurillac (Cantal)
- Bourgogne : Château-Chinon (Nièvre)
Nevers-Challuy (Nièvre)
Nevers (Plagny (Nièvre)
- Centre : Vendôme (Loir-et-Cher)
Blois (Loir-et-Cher)
Montoire-sur-le-Loir (Loir-et-Cher)
Bourges (Cher)
Montargis (Loiret)
- Champagne-Ardenne : Chalons-en-Champagne (Marne)
- Haute-Normandie : Yvetot (Seine-Maritime)
- Languedoc-Roussillon : Carcassonne (Aude)
Pézenas (Hérault)
Perpignan (Pyrénées-Orientales)
- Limousin : Ahun (Creuse)
- Lorraine : Bar-le-Duc (Meuse)
- Midi-Pyrénées : Toulouse-Auzeville (Haute-Garonne)
Saint-Gaudens (Haute-Garonne)
Ondes (Haute-Garonne)
Figeac (Lot)
Montauban (Tarn-et-Garonne)
- Pays de la Loire : Brette les Pins (Sarthe)
- Picardie : Péronne (Somme)
- Poitou-Charentes : Saintes (Charente-Maritime)
- Rhône-Alpes : Montélimar (Drôme)
La Tour du Pin (Isère)
Montbrison-Précieux (Loire)
Montravel (Loire).
La Roche sur Foron (Haute-Savoie)
Lyon-Dardilly (Rhône).

- **Phase n°5** : dépouillement du questionnaire. Rédaction du rapport.

3 – Présentation rapide de la circulaire du 17 décembre 2002 et de la note de service du 8 janvier 2007, objets de la présente évaluation :

La circulaire du 17 décembre 2002 a pour objet « *de préciser objectifs et conditions de mise en œuvre d'une politique de vie scolaire et de proposer un certain nombre d'actions ou de stratégies destinées à optimiser son fonctionnement dans les établissements d'enseignement agricole* ».

Elle est articulée autour de quatre grandes thématiques :

- 1 - Qu'entend-on par « vie scolaire » ?
- 2 - Où en est-on aujourd'hui dans l'enseignement agricole ?
- 3 - Les objectifs à poursuivre.
- 4 - Les actions prioritaires à mener.

Pour sa part, la note de service du 8 janvier 2007 est intitulée : « *Modalités de mise en œuvre des orientations générales sur la politique globale de vie scolaire* ».

Elle est articulée autour de cinq thématiques :

- 1 - Les concepts « vie scolaire » et « vie de l'établissement ».
- 2 - Les actions à mettre en place au niveau local : la construction d'un projet de vie scolaire et de l'établissement porté par tous les membres de la communauté éducative et centré sur les jeunes et les adultes en formation.
- 3 - Les actions à mettre en place au niveau régional : la mobilisation des compétences pour mener à bien une véritable politique régionale de la vie scolaire et de la vie des établissements formalisée dans le projet régional de l'enseignement agricole.
- 4 - Les actions à mettre en place au niveau national : la définition et l'élaboration des orientations générales et des dispositions permettant leur mise en œuvre et l'ensemble des actions.
- 5 - L'évaluation de la politique de vie scolaire et de vie de l'établissement.

4 – Les grands thèmes de réflexion choisis dans le cadre de cette évaluation en tant que politique globale de vie scolaire :

La circulaire de 2002 est plus particulièrement axée sur la vie scolaire telle qu'on l'entend aujourd'hui dans nos établissements, et les objectifs à poursuivre pour que l'ensemble de la communauté éducative soit mobilisé autour de la vie scolaire. La note de service de 2007 évoque, pour sa part, la construction d'un projet de vie scolaire, ou d'un projet de vie d'établissement si on s'adresse aux apprenants dans leur ensemble et pas seulement aux élèves (formation initiale).

A l'occasion de ce chantier, nous avons choisi d'évaluer la mise en œuvre, sur le terrain, des dispositions de ces deux textes. Nous avons demandé aux établissements de réfléchir sur les grands items qu'ils contiennent. Nous résumons ci-dessous les positions exprimées. A noter que les enquêtes ont été exclusivement renseignées par des conseillers principaux d'éducation. Nous avons voulu également savoir ce qu'il en était, aux yeux des CPE répondant à l'enquête, du programme régional et national de formation relatif aux problématiques de vie scolaire.

41 - Qu'entend-on par « vie scolaire » dans l'établissement ?

La notion de vie scolaire n'est pas claire dans tous les esprits. Dans son chapitre 1, « Qu'entend-on par vie scolaire ? », la circulaire de 2002 explique : « *La vie scolaire concerne la vie au quotidien dans l'établissement de formation. Aussi, la réflexion sur la vie scolaire concerne-t-elle l'ensemble des membres de la communauté de vie de l'établissement de formation, quel que soit leur statut d'adultes ou de publics en formation. De même, il convient de rappeler que la personne est « une » et qu'on ne saurait dissocier vie de l'élève, du lycéen, de l'étudiant... de la vie personnelle. L'établissement, lieu de vie, doit favoriser l'épanouissement individuel de chacun, dans le respect des autres et, ceci, dans un cadre de vie collective* ».

Dans les résultats de l'enquête, quelques phrases-clés, régulièrement exprimées, peuvent être retenues :

- « *La vie scolaire gère les élèves sur le temps hors classe* ».
- « *La vie scolaire est synonyme de vivre ensemble* ».
- « *C'est un service charnière au plus proche des élèves, qui doit notamment contribuer à fluidifier le bon fonctionnement du lycée* ».
- « *Nous plaçons les élèves dans de bonnes conditions de travail et d'épanouissement personnel, en effectuant un travail cohérent avec l'ensemble de la communauté éducative* ».

La vie scolaire, aux yeux des conseillers principaux d'éducation, reste tout de même très liée à la surveillance des apprenants. Un CPE écrit : « *La grande majorité des personnels identifie la notion de bien être, d'épanouissement, de sécurité et de respect de la règle* ». Beaucoup de ses collègues écrivent que la communauté des enseignants estime que la vie scolaire doit avant tout « *gérer les absences, retards et exclusions de cours, organiser la surveillance des études et des internats* ». Trois établissements relèvent, et regrettent, que l'action du service de la vie scolaire soit restreinte à « *résoudre les problèmes du quotidien, notamment matériels : réservation de salles, de véhicules, dépannage informatique...* ». Il est également évoqué « *les soins apportés aux élèves s'il n'y a pas d'infirmière* ».

Curieusement, le soutien des élèves dans l'accompagnement aux devoirs est l'une des tâches du service de la vie scolaire peu relevée par les CPE, même si l'un d'eux écrit : « *La notion de vie scolaire représente l'ensemble des actions menées, individuellement et collectivement, par les membres de la communauté éducative, afin de favoriser l'instruction et l'éducation des apprenants, en dehors des heures de classe. Ces actions favorisent l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des apprenants et sont donc de nature multiple. Elles sont menées majoritairement par les membres de l'équipe éducation et surveillance* ».

42 - L'ensemble de la communauté éducative semble-t-il mobilisé par les préoccupations de vie scolaire ?

La circulaire de 2002 et la note de service de 2007 insistent sur une nécessaire mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative autour de la vie scolaire. Dans le chapitre 2, « Les objectifs à poursuivre », sous-chapitre 31, « Mobiliser l'ensemble de la communauté éducative », la circulaire de 2002 expose : « *L'éducation fait partie intégrante des missions de l'institution scolaire, au même titre que l'instruction. Elle doit donc être traitée dans le cadre d'un projet collectif qui associe l'ensemble de la communauté éducative* ».

Le texte ajoute : « *Cette mobilisation implique pour chacun d'intégrer la dimension éducative de sa mission et de proposer aux jeunes qui sont dans une phase de construction de leur identité, des situations leur permettant d'acquérir leur autonomie et d'assimiler les valeurs et les principes républicains qui régissent notre société : le respect des personnes et des biens, la liberté, le respect du droit, le refus de la violence, la tolérance, la solidarité...* »

Les résultats de l'enquête, concernant cette question, sont les suivants :

- Oui, l'ensemble de la communauté éducative se sent mobilisé par les préoccupations de vie scolaire : 19 réponses.
- Non, l'ensemble de la communauté éducative ne se sent pas mobilisé par les préoccupations de vie scolaire : 7 réponses.
- La mobilisation est « *inéga*le », « *variable* », « *moyennement satisfaisante* » : 8 réponses.

On voit donc qu'il reste du chemin à parcourir pour que l'ensemble de la communauté éducative se sente mobilisé, aux yeux des conseillers principaux d'éducation.

Parmi les réponses positives, on note quelques remarques intéressantes :

- « *Le personnel participe activement à la réalisation des différents projets* ».
- « *L'évolution est positive grâce aux liens qui se nouent entre les équipes* ».
- « *Collaboration avec les enseignants très honnête, étroite et plutôt efficace* ».
- « *Très positif, notamment avec les personnels de restauration* ».

Parmi les réponses négatives, on relève :

- « *Faible mobilisation par méconnaissance de la fonction et du rôle de chacun* ».
- « *Non, malgré une action volontariste, au quotidien, pour sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative* ».
- « *Seulement 2 enseignants sur 70 présents aux rencontres prévues pour travailler sur le projet de vie scolaire* ».
- « *La plupart des enseignants a des préoccupations surtout disciplinaires et de travail, et ne s'intéresse pas ou peu à la vie des élèves dans l'établissement* ».

Parmi les réponses « *inéga*le » ou « *variable* », on note :

- « *C'est complètement fonction des personnes et de leur sensibilité éducative* ».
- « *Mobilisation variable selon les uns et les autres. Certains personnels sont totalement étrangers et hermétiques aux préoccupations de vie scolaire et considèrent que leur rôle se limite à ce que prévoit leur statut* ».
- « *Chaque service a ses impératifs, et c'est souvent la vie scolaire qui doit se plier aux demandes des personnes et s'organiser en conséquence* ».
- « *Peu de personnes font le lien entre pédagogie et éducation, réussite scolaire et bien-être de l'élève* ».

Recommandations :

La circulaire de 2007 expose : « *Au travers de son projet, chaque établissement d'enseignement agricole doit donc développer une véritable politique éducative, de vie scolaire et de vie de l'établissement* ». Le texte propose « *des actions à mettre en place au niveau local* » et explique : « *La construction d'un projet de vie scolaire et de vie de l'établissement [doit être] porté par tous les membres de la communauté éducative et [doit être] centré sur les jeunes et les adultes en formation* ». La note de service affine les pistes proposées dans le cadre de projets de vie scolaire.

Dans plus de la moitié des établissements ayant répondu à l'enquête, la vie scolaire reste encore très liée à la « surveillance » des élèves, à leur « sécurité » et à la « logistique du temps hors classe ». Si le service concerné par la vie scolaire conserve son nom officiel, « éducation et surveillance », le concept de vie scolaire doit évoluer. Pour ce faire, il est recommandé qu'une communication soit entreprise

lors des réunions de pré-rentree. Cette action de communication, qui pourrait être menée par le conseiller principal d'éducation, pour bien le flécher en tant que « référent » de la vie scolaire, doit prendre trois formes :

- Information des élèves, étudiants, stagiaires et apprentis sur la politique de vie scolaire menée dans l'établissement.
- Information des parents d'élèves sur cette politique de vie scolaire.
- Information des membres de la communauté éducative internes à l'établissement (enseignants et non enseignants). Ces derniers doivent en effet être sensibilisés à cette politique si l'on souhaite qu'ils en deviennent de véritables acteurs.

43 - Les différents centres constitutifs de l'établissement affichent-ils les mêmes priorités en terme de vie scolaire ?

La circulaire de 2002 et la note de service de 2007 insistent à plusieurs reprises sur la nécessité d'afficher, de la part des différents centres constitutifs de l'établissement, les mêmes priorités en terme de vie scolaire. D'ailleurs, pour ce qui concerne les projets de vie scolaire, la note de service les qualifie de « projets de vie d'établissement », dès lors qu'ils intègrent, outre le lycée, le centre de formation d'apprentis, le centre de formation professionnelle et de promotion agricole, ainsi que l'exploitation agricole ou l'atelier technologique.

Les mêmes priorités en terme de vie scolaire entre les centres constitutifs, ou tout du moins une ferme volonté de travailler ensemble, apparaissent dans les trois quarts des établissements interrogés.

Ceux qui disent ne pas avoir d'actions communes entre les centres évoquent « un nombre important de sites distincts et un certain éloignement entre eux ». D'autres font état de « priorités non affichées en ce sens par la direction ». Un établissement évoque « des relations trop distendues entre les formateurs du CFA-CFPPA et les enseignants du lycée, ce manque de relations nuisant à l'élaboration de projets communs ».

Parmi les établissements estimant que les mêmes priorités sont affichées au niveau de la vie scolaire entre les centres, deux EPL disent avoir mis en place « une seule et unique vie scolaire pour l'ensemble de l'établissement ». La cohérence des actions est donc grandement facilitée par cet état de fait.

Recommandations :

Entre la volonté affichée par les trois quarts des établissements pour que les centres constitutifs affichent les mêmes priorités en terme de vie scolaire, et les actions concrètes sur le terrain, il y a une marge importante.

Le public accueilli dans les établissements est varié, et souvent ne cohabite pas : si les élèves et les apprentis partagent parfois les mêmes locaux de vie scolaire (notamment internat et foyer socioculturel), ce n'est pas le cas pour les stagiaires de la formation adulte. Ceux-ci, souvent logés hors de l'établissement, sont très éloignés des préoccupations de vie scolaire dans leur centre et leur EPL. Il serait pourtant opportun d'intégrer les adultes à la vie scolaire de l'établissement. On peut noter que, dans la quasi-totalité des établissements, ils ne participent pas à la vie socioculturelle. Pourtant, l'ALESA (association des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis) fait des stagiaires adultes des membres à part entière de cette association.

Dans les établissements qui comprennent plusieurs sites distincts (lycée et CFA séparés, par exemple), il est difficile de mettre en place une « culture de vie scolaire commune ». Pourtant, des projets communs pourraient être imaginés.

Dans les établissements monosites et comprenant le centre lycée et le centre CFA, il est impératif qu'une vie scolaire commune soit mise en place. C'est rarement le cas. Pourtant, les centres de

formation d'apprentis recrutent souvent, sur budget, un agent ayant le rôle de référent en terme de vie scolaire. Il est curieux de constater que les CPE du lycée et l'agent du CFA n'ont souvent aucune relation professionnelle. Dans ce cas, il est difficile d'imaginer une culture commune en terme de vie scolaire. Les chefs d'établissement doivent veiller à ce que les personnels d'éducation et de surveillance travaillent ensemble. Pour ce faire, la réunion de rentrée de l'équipe éducation et surveillance devrait être commune sur l'ensemble de l'EPLEFPA, quitte à organiser une réunion fonctionnelle (organisation du service) dans chaque centre. Lorsque l'antenne de CFA dépend d'un autre EPL, il est encore plus difficile de mettre en place une politique de vie scolaire EPL ; si le directeur de CFA, par exemple, choisit d'autres rythmes pour les apprentis que ceux pratiqués pour les lycéens sur place, on se retrouve avec des animations socioculturelles et éducatives dont les apprentis se retrouvent exclus.

Il est par ailleurs important que les élèves et les apprentis siègent au conseil des délégués. C'est une instance qui doit travailler sur la politique de vie scolaire dans les établissements. Dans plusieurs établissements interrogés, les délégués des apprentis sont membres du conseil des délégués au même titre que les élèves et les étudiants. Même si l'inspection de l'enseignement agricole encourage cette pratique, la réglementation sur le sujet reste floue. En effet, l'article R 811-36 du code rural et de la pêche maritime expose :

« Le conseil des délégués des élèves est constitué par l'ensemble des délégués des élèves élus :

1°/ au conseil d'administration

2°/ aux conseils intérieurs et aux conseils de classe de chaque centre constituant l'établissement public local d'enseignement ».

On évoque bien « chaque centre » dans le deuxième alinéa mais les apprentis sont absents de cette composition. Certains chefs d'établissement ont considéré que le terme « chaque centre » englobait le CFA et ont donc intégré les apprentis au conseil des délégués.

Afin de clarifier cette situation, et rendre plus lisible la politique générale de vie scolaire dans l'EPLEFPA, il conviendrait que l'article R 811-36 du code rural et de la pêche maritime soit modifié en ces termes :

« Le conseil des délégués des élèves et des apprentis est constitué par l'ensemble des délégués des élèves et des apprentis élus (...) ». Le reste sans changement.

Cela serait parfaitement cohérent avec l'article R 811-12 du code rural et de la pêche maritime qui concerne la composition du conseil d'administration de l'EPLEFPA et qui intègre bien, en son *alinea* 3a, les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires.

5 – Le projet de vie scolaire est-il une réalité dans les établissements ? Sous quelle forme ?

La note de service de 2007 insiste sur la mise en place d'un projet de vie scolaire formalisé dans les établissements.

Sur les 34 établissements ayant répondu à l'enquête, 15 d'entre eux disent qu'il n'y a « aucun projet de vie scolaire », que ce soit des projets formalisés en tant que tel ou des fiches-actions intégrées au projet d'établissement. 10 établissements disent avoir élaboré un projet de vie scolaire en tant que tel. On peut citer deux remarques : « Le service de la vie scolaire a présenté un projet qui a ensuite été débattu au sein de la commission du projet d'établissement puis intégré à celui-ci ». « La dernière version du projet de vie scolaire date de mars 2011. Il est le fruit d'une réflexion renouvelée et partagée avec les principaux acteurs de notre établissement, il est intégré au projet d'établissement et fait l'objet d'une évaluation deux fois par an ».

Recommandations :

Le titre du chapitre 2-1 de la note de service de 2007 est clair : « *Un projet de vie scolaire et de vie de l'établissement nécessairement défini et mis en œuvre par tous les membres de la communauté éducative* ».

Dans pratiquement la moitié des établissements, il n'y a aucun projet de vie scolaire, ni aucune fiche relative à la vie scolaire dans les projets d'établissement. Les termes de la note de service de 2007 ne sont donc pas respectés. Seuls quelques rares établissements ont mis en place un projet de vie scolaire en tant que tel, au même titre qu'ils ont créé un projet d'animation et de développement culturel (PADC). Il est donc recommandé aux établissements de rédiger un projet de vie scolaire en tant que tel et de l'insérer au projet d'établissement. La réalisation de simples fiches-action au sein du projet d'établissement semble insuffisante pour mobiliser l'ensemble de la communauté éducative.

6 – Quelles actions ont été mises en place dans le cadre d'un projet de vie scolaire ou de fiches-actions :

Il a été demandé aux établissements, à travers l'enquête ou au cours des visites sur le terrain, quelles actions ont été mises en place, en suivant le fil conducteur proposé par la note de service de janvier 2007.

a - Mettre en place les conditions matérielles indispensables à l'épanouissement personnel des jeunes et des adultes : locaux adaptés, entretenus...

90% des établissements reconnaissent que les conditions matérielles se sont nettement améliorées grâce aux travaux menés par les conseils régionaux. Rénovation du foyer, création ou rénovation d'internats, mise en place de salles d'informatique sont autant d'éléments qui, disent les CPE, ont nettement amélioré la qualité de vie et le confort apportés aux apprenants.

Les établissements relèvent dans l'ensemble un très bon entretien des locaux, même s'ils regrettent parfois « le trop faible effectif d'agents ».

b - Maintenir l'internat comme lieu d'accueil, de travail et de développement d'activités permettant la socialisation et l'acquisition de repères.

L'internat est considéré comme un lieu d'accueil, de travail et de développement d'activités par l'ensemble des établissements qui ont répondu à l'enquête. L'un d'entre eux évoque même un « *produit d'appel lors des recrutements* ». Les CPE sont sensibles à la nécessaire amélioration des conditions de vie des élèves à l'internat. Ils citent par exemple : « *Lieu d'accueil neuf en chambres de trois ou quatre avec bureaux, salle d'étude pour ceux qui veulent s'isoler* » ; « *Acquisition de repères pour les internes, à travers le suivi soutenu de l'état des chambres* » ; « *projet de chambre-étude avec prises informatiques sous la responsabilité du TEPETA Informatique* ». Un CPE résume bien le sentiment général : « *Faire de l'internat un véritable lieu d'apprentissage de la vie en collectivité et d'aide au travail personnel, tout en restant un lieu de vie apprécié et respecté des élèves* ». A noter l'existence, rare, de commissions d'internat. Seuls deux établissements citent l'existence de cette commission.

Seuls deux CPE évoquent le rôle important des assistants d'éducation dans l'amélioration des conditions de vie des élèves à l'internat.

c - Favoriser l'apprentissage de la démocratie par les élèves, les étudiants, les apprentis et les stagiaires (participation aux instances, formation des délégués...).

33 établissements sur 34 citent l'apprentissage de la démocratie comme l'un des points forts de leur structure.

La formation des délégués élèves, qui avait tendance à perdre de l'importance ces dernières années pour des raisons financières, redevient une priorité. Elle est souvent mutualisée entre plusieurs établissements. Elle est même citée comme l'un des axes d'un projet de vie scolaire : « *Volonté de faire évoluer la formation des délégués et de créer du lien entre les différentes formations d'une année sur l'autre* ».

Deux établissements ont mis en place les conditions d'une réelle élection (« campagne électorale », élection proprement dite, dépouillement...).

d - Développer l'apprentissage à la prise de responsabilité et à l'autonomie au travers des ALESA (ou des ASC) :

30 établissements sur 34 évoquent une bonne prise de responsabilité des élèves au travers de l'ALESA (association des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis). Même si elles n'apparaissent pas toujours clairement, les relations de travail entre le CPE et les enseignants d'éducation socioculturelle sont parfois plébiscitées et constituent un levier de réussite évident. Plusieurs CPE font toutefois quelques remarques : « *Trop peu d'élèves réellement investis* » ; « *élèves trop consommateurs* ». L'un deux, regrettant le manque de dynamisme de l'ALESA, évoque « *le manque d'implication des enseignants d'ESC et la peur des différents acteurs adultes de laisser à des élèves la responsabilité d'une association* ».

Dans de nombreux établissements, l'ALESA concerne presque uniquement les élèves. Deux ou trois seulement font état d'une implication des apprentis (aucun des stagiaires adultes). Dans un établissement sur 34, c'est un apprenti qui préside l'ALESA.

Les ALESA sont très peu présentes en tant que tel dans les projets de vie scolaire (une seule citation).

e - Responsabiliser les apprenants pour le respect de leur environnement de travail :

32 établissements sur 34 évoquent des actions destinées à responsabiliser les apprenants pour le respect de leur environnement de travail. Mais ces actions entrent davantage dans le fonctionnement quotidien des établissements que dans des projets de vie scolaire.

4 établissements répondent qu'ils sont dans une démarche environnementale (agenda 21) et que la gestion de l'énergie, la propreté des locaux, la gestion des déchets sont considérées comme prioritaires. Mais c'est une démarche qui se fait en dehors d'un projet de vie scolaire qui n'existe pas dans l'établissement concerné.

Dans l'ensemble, les établissements font état de « *très peu de dégradations* ». Parfois, le règlement intérieur prévoit « *des travaux d'intérêt général visant à sanctionner les élèves et concernant le nettoyage des locaux* ». D'autres établissements préfèrent « *une démarche volontaire en dehors de tout aspect répressif* ».

f - Prôner les démarches d'éco-citoyenneté enrichissant la relation au cadre de vie, à l'environnement, au patrimoine et au territoire proche de l'établissement :

6 établissements disent avoir nommé des éco-délégués. Cette nomination, et le suivi de ces éco-délégués, dépendent souvent d'enseignants motivés (« *le départ d'une enseignante de biologie a entraîné la suppression des postes d'éco-délégués* », souligne un CPE).

Là encore, la démarche « éco-délégués » se fait en dehors de tout formalisme et donc de tout projet de vie scolaire.

Très peu d'établissements évoquent des relations avec des organismes extérieurs dans le cadre de la démarche d'écologie citoyenne. Un seul lycée évoque un partenariat avec la ligue pour la protection des oiseaux.

g - Développer une éducation citoyenne à partir des référentiels de formation et des pratiques quotidiennes (heures de vie de classe, actions de coopération internationale, lien avec l'exploitation agricole ou l'atelier technologique...) :

23 établissements répondent qu'une éducation citoyenne est développée à partir des référentiels de formation et des pratiques quotidiennes. C'est l'heure de vie de classe qui est la plus souvent citée. Les autres réponses sont très variées. Des actions de coopération internationale sont citées à plusieurs reprises (club UNESCO, club solidaire...), ainsi que des activités en lien avec l'éducation socioculturelle. Sont également évoquées des activités à l'exploitation agricole. Mais toutes ces actions ne sont pas particulièrement intégrées dans un projet de vie scolaire ni dans des fiches insérées dans le projet d'établissement.

h - Etablir, en liaison avec l'infirmière, des programmations et des suivis dans le temps d'actions de prévention dans les domaines des conduites à risques, de la lutte contre les discriminations, de la santé et de la sexualité :

Tous les établissements dotés d'un poste d'infirmière répondent par l'affirmative. Des CPE relèvent que ce genre d'action « entre de toute façon dans le travail de l'infirmière et n'est pas intégré dans un projet de vie scolaire ». L'éducation à la santé, la recherche de l'équilibre alimentaire, la lutte contre les addictions, la lutte contre les discriminations sont les thèmes les plus souvent évoqués. Un tiers des établissements évoque des relations partenariales fortes pour faire avancer les projets santé : planning familial, RESEDA, prévention routière...

i - Sensibiliser les apprenants à la question de l'égalité et du respect mutuel entre les sexes, tant dans le cadre des formations qu'au moyen d'actions éducatrices :

16 établissements sur 34 disent que rien n'est fait pour sensibiliser les apprenants à la question de l'égalité et du respect mutuel entre les sexes. Dans les établissements très « féminisés » (filières service), ce travail semble difficile. D'autres établissements estiment ne rencontrer aucune difficulté sur ce sujet et n'éprouvent pas le besoin d'organiser des actions de sensibilisation des apprenants. Deux établissements évoquent davantage le respect mutuel entre les filières de formation qu'entre les sexes.

j - Mettre en place des activités d'éducation artistique et culturelle développant l'imaginaire, l'approche sensible, le jugement et la créativité (lien avec les enseignants d'éducation socioculturelle).

20 établissements évoquent des activités mises en place au niveau de l'éducation artistique et culturelle. Dans la plupart des cas, cela se fait au moyen d'ateliers ou de résidences d'artistes, parfois d'un projet d'initiative et de communication en BTS. A la lecture des réponses, on remarque que les activités d'éducation socioculturelle sont parfois menées « uniquement » avec l'enseignant ou les enseignants de la discipline. Les rapports professionnels entre les CPE et les enseignants d'ESC sont souvent distendus, voire absents.

k - Renforcer et soutenir, notamment grâce à une commission pédagogie et vie scolaire, les missions des personnels de la vie scolaire (CPE, TEPETA, Assistants d'Education...) :

Seuls 13 CPE répondent qu'il existe une commission pédagogie et vie scolaire. Dans certains établissements, « *la nécessité de créer une telle commission ne s'est jamais posée* ». D'autres lycées évoquent « *une mauvaise connaissance par les enseignants des problématiques de vie scolaire* » et reconnaissent que le nouveau conseil de l'éducation et de la formation pourrait être un tremplin intéressant pour combler cette lacune.

l - Renforcer la communication et les liens entre les différents partenaires et particulièrement entre les parents d'élèves, les étudiants, les stagiaires et les apprentis :

Les actions de communication entre les différents partenaires n'apparaissent jamais formalisées au niveau des réponses au questionnaire. Certains CPE évoquent les rencontres parents-professeurs, d'autres un bulletin de liaison entre les familles et l'établissement. De plus en plus, on voit des relations par mails entre l'établissement et les parents d'élèves : « *mise en place d'un intranet avec les familles* ».

m - Mettre à l'ordre du jour d'au moins un conseil d'administration par an la problématique de la vie scolaire dans l'établissement :

Moins du tiers des établissements évoquent une présentation de la problématique « vie scolaire » au cours d'au moins un conseil d'administration par an. Les problématiques sont essentiellement traitées durant le conseil des délégués et le conseil intérieur. Certains CPE sont assez sévères sur le sujet, l'un d'entre eux expliquant que « *les administrateurs ne se sentent pas concernés par le sujet* ».

n - Mettre en place des dispositifs propres à faciliter l'insertion scolaire et à lutter contre le décrochage scolaire.

Des dispositifs propres à faciliter l'insertion scolaire et à lutter contre le décrochage scolaire sont mis en place par 75% des établissements ayant répondu à l'enquête. Là encore, ces actions se font « au coup par coup » et sans « formalisme particulier ». La lutte contre l'absentéisme est une priorité pour les équipes de vie scolaire et les chefs d'établissement. Il existe des espaces insertion orientation au sein de deux établissements ayant répondu à l'enquête. Beaucoup évoquent des relations partenariales avec les centres d'information et d'orientation, les missions locales, les services sociaux d'une inspection académique. Trois établissements ont participé, à titre expérimental, au nouveau livret de compétences et ils estiment que cet outil peut être intéressant dans le cadre du dossier « insertion scolaire ».

o- Mettre en place un dispositif de soutien scolaire :

Les deux tiers des établissements évoquent la mise en place d'un dispositif de soutien scolaire, mais là aussi sans formalisation dans un projet de vie scolaire. Des plages de soutien scolaire sont parfois prévues dans les emplois du temps des assistants d'éducation. Dans certains établissements, un dossier a été présenté au conseil régional pour obtenir le financement d'heures destinées au soutien. D'autres lycées, enfin, évoquent « *le travail normal des AE* » et indiquent que rien n'est fait pour formaliser ce genre d'actions.

p - Mettre en place un groupe adultes relais :

Seuls 7 établissements sur 34 évoquent l'existence d'un groupe relais. Plusieurs groupes relais se sont « éteints » en raison d'un « *manque de motivation de ses membres* », d'un « *manque de considération de ses membres par la communauté éducative* », ou encore d'un manque de clarification au niveau des interventions extérieures. Un établissement a monté un GAR, récemment, avec une structure hospitalière.

q - Mettre en place un dispositif favorisant l'intégration d'élèves de différentes origines géographiques (présence d'élèves ou de stagiaires des DOM-TOM ou de l'étranger :

10 établissements ont mis en place un dispositif favorisant l'intégration d'élèves de différentes origines géographiques (population mahoraise importante dans certains lycées par exemple). Mais ces dispositifs ne sont pas intégrés dans un projet de vie scolaire ou dans le projet d'établissement ; ils sont souvent liés à l'intérêt d'un enseignant pour la coopération internationale. Deux établissements évoquent la « non nécessité » de lancer de tels dispositifs, car « *l'intégration des apprenants étrangers ne pose aucun problème* ».

r - Autres actions mises en place dans votre établissement :

15 établissements font état d'autres actions mises en place. Ces actions sont très variées :

- Olympiades des métiers.
- Ovinpiades.
- Passage du CACES par les apprenants avec intervention de la mutualité sociale agricole.
- Lien avec la maison des jeunes locale.
- Accueil des élèves et étudiants souffrant d'un handicap.
- Réflexion sur le sommeil des élèves (addiction aux outils nomades musicaux).

Recommandations :

En interrogeant, dans les établissements visités, les collègues du conseiller principal d'éducation (directeur, adjoint, enseignants), on s'aperçoit que la circulaire de 2002 et la note de service de 2007 relatives à la vie scolaire sont très peu connues – voire pas du tout – dans l'établissement. Il serait opportun de les faire connaître à la communauté éducative. On pourrait imaginer que, dans le règlement intérieur des établissements, figurent les références de ces deux textes.

La note de service de 2007 fait une vingtaine de propositions pouvant entrer dans le cadre de projets de vie scolaire ou de fiches-action. On note que ces propositions sont mises en place dans la plupart des établissements, mais elles n'entrent pas forcément dans le cadre de projets de vie scolaire.

Quelques points forts peuvent être retenus :

- **L'amélioration des conditions de vie des apprenants : les travaux menés par les conseils régionaux depuis les lois de décentralisation ont apporté un confort de vie évident. Les équipes des établissements veillent à entretenir correctement ce patrimoine. Lorsqu'une politique de vie scolaire dynamique est en place dans les établissements (sans qu'il y ait nécessairement un projet), on remarque un meilleur respect des locaux par les apprenants.**

- **La qualité de la vie à l'internat : l'internat est désormais comme un « produit d'appel » lors de l'inscription des élèves. Les familles apprécient, pendant les Journées Portes Ouvertes, les efforts déployés par les établissements pour rendre ce lieu de vie agréable et fonctionnel. Les CPE de tous les établissements ayant répondu à l'enquête font de l'internat un vecteur essentiel de la vie scolaire.**

- **L'apprentissage de la démocratie est une action largement reconnue dans les établissements : le conseil des délégués fonctionne bien et, comme on l'a vu plus haut, il doit être accessible, de manière officielle, aux apprentis.**

- **La démarche d'éco-citoyenneté est globalement bien appréhendée dans les établissements, bien que seuls 20% de ceux qui ont répondu à l'enquête aient mis en place des éco-délégués. C'est sans doute une piste à creuser dans un projet de vie scolaire.**

- **Les actions relatives à la santé sont nombreuses dans les établissements. Elles le sont d'autant plus lorsqu'il y a une infirmière, à plein temps sur un même site.**

- **Les dispositifs pour favoriser le soutien scolaire et l'insertion sont mis en place dans la plupart des établissements. Là encore, cela se fait en dehors de tout projet.**

- **La formation des délégués est bien construite dans les établissements. Elle est malheureusement souvent réservée aux seuls élèves du lycée. Il serait intéressant de l'étendre aux délégués des apprentis.**

La politique de vie scolaire sera bien comprise – et partagée par la communauté éducative – si elle est davantage formalisée à travers un véritable projet et soutenue par les personnels de direction, à sensibiliser lors de leur formation à la prise de fonction. Les équipes de vie scolaire doivent élaborer un diagnostic sur les actions déjà mises en place. Elles doivent ensuite faire remonter des propositions, en fonction des spécificités de l'établissement. Ces propositions, pour être menées à bien de manière efficace, ne doivent pas être nombreuses. Il conviendra d'évaluer régulièrement leur mise en place.

Il est impératif que les différents acteurs de la vie scolaire, au sens large, travaillent dans une meilleure collaboration :

- **Lorsqu'il y a un ou plusieurs conseillers principaux d'éducation dans un lycée et un agent chargé de l'éducation dans un centre de formation d'apprentis, le travail commun doit être la règle, ce qui n'est pas le cas actuellement. On peut aussi imaginer une collaboration plus efficace entre les assistants d'éducation du lycée et les surveillants du centre de formation d'apprentis. Ce sont les deux conditions pour bien réussir la cohabitation entre les différentes catégories d'apprenants qui, lorsqu'on les interroge, disent souffrir de ce manque de relations entre les unes et les autres.**

- Le conseiller principal d'éducation est souvent la seule personne à porter la politique de vie scolaire dans l'établissement. Son positionnement – souvent non clarifié – dans l'équipe de direction en est sans doute l'une des raisons. La circulaire de 2002 et la note de service de 2007 insistent pourtant sur le travail commun entre l'ensemble des membres de la communauté éducative. On peut regretter, par exemple, une encore trop fréquente absence de relations de travail entre les CPE, les enseignants d'éducation socioculturelle, le responsable du centre de documentation et d'information et les enseignants d'éducation physique et sportive. Lorsque ces relations existent entre ces agents, on note de biens meilleurs résultats au niveau de la vie scolaire, pour le plus grand bénéfice des apprenants.

La politique de vie scolaire doit être mieux connue. Plusieurs pistes peuvent être proposées :

- Le projet d'établissement est souvent très orienté vers un volet purement pédagogique. Il est impératif que la vie scolaire y trouve enfin toute sa place. A noter que la circulaire de 2002 rendait « obligatoire », dans sa conclusion, « *la mise en œuvre d'un volet vie scolaire dans le projet d'établissement* ».

- La circulaire de 2002 et la note de service de 2007 insistent sur une politique de vie scolaire partagée par l'ensemble de la communauté éducative. Elles souhaitent également que soient « *renforcées les relations avec les parents d'élèves* ». Dans ce cadre, il paraît opportun qu'un point sur la politique de vie scolaire – et le projet de vie scolaire – soit fait au moins annuellement au conseil d'éducation et de formation ainsi qu'au conseil d'administration de l'EPLEFPA.

- Une communication plus large doit être faite sur la politique de vie scolaire dans les établissements. Même si les établissements communiquent de façon efficace avec la presse, par exemple, les articles concernent surtout le volet pédagogique des établissements (voyages d'études, sorties...). Il serait opportun que la vie scolaire trouve sa place dans cette politique de communication. A l'occasion des journées portes ouvertes, une exposition sur les travaux menés par les établissements dans le cadre des projets de vie scolaire aurait également toute sa place.

7 – La politique régionale et nationale de vie scolaire :


71 – Avez-vous connaissance d'un programme national de formation relatif aux problématiques de vie scolaire (ou au projet de vie scolaire) :

Il a été demandé aux établissements s'ils avaient connaissance d'un programme national de formation relatif aux problématiques de vie scolaire. Moins de 10 établissements répondent par l'affirmative. Ils ont souvent connaissance de ce programme par l'intermédiaire du réseau RESEDA. Les problématiques soulevées dans les stages sont rarement uniquement liées à la vie scolaire. On relève une demande forte des CPE pour « *pouvoir bénéficier de formations liées aux problématiques rencontrées aujourd'hui dans les lycées : gestion des nouvelles technologies, drogues, décrochage scolaire, handicaps, gestion des élèves en souffrance...* »


tant qu'autorité académique, la DRAAF veillera à l'inscription d'un bilan annuel de la politique de vie scolaire et des projets de vie scolaire à l'ordre du jour d'au moins un conseil d'administration par an de chaque établissement de formation professionnelle et de promotion agricole.

Fait à Paris, le 11 juin 2012,

Les inspecteurs de l'enseignement agricole,


Roger Volat


Dominique Aumasson


Damien Trémeau


Marcel Ferreol